

MAIRIE  
de  
DONNENHEIM



Procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 11

**Séance du 26 mars 2025**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Conseiller absent : 1

*L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars à 20 h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 5 mars 2025 s'est réuni, dans la salle du conseil municipal*

*Sous la présidence de Monsieur SCHISSELE Stéphan, Maire  
Secrétaire de Séance – Monsieur GISS Jean-Marc*

**Membres présents : Mr SCHISSELE Stéphan - Mr HERTZOG Frédéric - Mme HASE Brigitte - Mme MORIER Caroline - Mme BRUCKER Catherine - Mme DELAMARE Céline - Mr RITLENG Nicolas - Mr MAETZ Dominique - Mr ENDERLIN Lionel - Mr GILLIG Thomas**

**Membre absent : François DEBEIRE**

**Quorum : 6**

**Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Convention de mise à disposition de personnel avenant 4 Communauté d'Agglomération de Haguenau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** le rajout de ce point.

**POUR : 10 voix**

Le nouvel ordre du jour se présente ainsi de la manière suivante :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

3. Compte de Gestion 2024.
4. Compte Administratif 2024.
5. Taux d'impositions 2025.
6. Budget Primitif 2025
7. Convention mise à disposition de personnel avenant n°4 – Communauté d'Agglomération de Haguenau
8. Divers.

**1. Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**Le Conseil Municipal**

**DESIGNE**

**Mr. Jean-Marc GISS, secrétaire de la présente séance.**

**POUR : 10 voix**

**2. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024.**

Mr le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

**ADOPTE**

**le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024.**

**POUR : 10 voix**

**3. Approbation du Compte de Gestion 2024 :**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le Compte de Gestion de l'exercice 2024 établi par le Trésorier Principal de HAGUENAU.  
Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2024 de la Commune de Donnenheim,

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

**DECIDE D'ADOPTER**

le Compte de Gestion 2024 ainsi présenté.

**Pour : 10 voix**

#### **4. Approbation du Compte Administratif 2024 :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le détail des dépenses et des recettes de l'année 2024 puis il délègue la présidence à Monsieur HERTZOG Frédéric, 1er Adjoint au Maire. Ce dernier soumet à l'assemblée le Compte Administratif 2024 arrêté comme suit :

<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	Dépenses :	168 630,06 €
	Recettes :	195 722,43 €
	<b>Excédent d'exercice</b>	<b>27 092,37 €</b>
<b><u>Section d'investissement :</u></b>	Dépenses :	96 044,71 €
	Recettes :	62 878,08 €
	<b>Déficit d'exercice :</b>	<b>- 33 166,63 €</b>

<b>Le déficit global de l'exercice se monte à :</b>	<b>- 6 074,26 €</b>
<b>L'excédent de fonctionnement antérieur est de :</b>	<b>109 548,63 €</b>
<b>L'excédent d'investissement antérieur est de :</b>	<b>40 246,28 €</b>
<b>Le résultat global à la clôture de l'exercice est de :</b>	<b>143 720,65 €</b>

- investissement : excédent de 7 079,65 €
- fonctionnement : excédent de 136 641,00 €

Monsieur HERTZOG Frédéric répond aux différentes questions posées par les membres du Conseil Municipal par rapport aux dépenses et recettes réalisées au courant de l'exercice 2024 muni du grand livre.

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2024, Monsieur le Maire quitte la salle.

#### **Le Conseil Municipal, après délibération**

#### **DECIDE**

- d'adopter le Compte Administratif 2024 ainsi présenté,
- de reporter le montant de 136 641,00 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté du BP 2025.
- de reporter le montant de 7 079,65 € au chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté du BP 2025.

**POUR : 9 voix**

**(Monsieur le Maire a quitté la salle avant le vote des conseillers et n'a pas participé pas au vote)**

## **5. Taux d'imposition 2025 :**

Par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31,39 %
Taxe d'Habitation :	5,81 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**D'adopter les nouveaux taux proposés par Monsieur le Maire à savoir :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31,39 %
Taxe d'Habitation :	5,81 %

**POUR : 10 voix**

## **6. Budget Primitif 2025 :**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le Budget Primitif 2025. Après discussions et explications aux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025 ainsi élaboré

<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	<b>Dépenses :</b>	<b>306 468, 93 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>306 468, 93 €</b>

<b><u>Section d'investissement :</u></b>	<b>Dépenses :</b>	<b>177 756,58 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>177 756,58 €</b>

Les montants des subventions aux associations ont été proposées au vote des conseillers municipaux :

ASL Association Sports et Loisirs de Donnenheim : 400 €	
Pour le maintien de la subvention :	<b>POUR : 9 voix</b>
	<b>ABSTENTION : 1 voix (Mme BRUCKER)</b>
SIVU Bilwisheim - Donnenheim : 2 000 €	
Pour le maintien de la subvention :	<b>POUR : 10 voix</b>
Chorale Ste Cécile : 400 €	
Pour le maintien de la subvention :	<b>POUR : 10 voix</b>

Conseil de fabrique : 1 000 €  
Pour le maintien de la subvention : **POUR : 10 voix**

Sapeurs-pompiers section Bilwisheim : 150 €  
Pour le maintien de la subvention par : **POUR : 10 voix**

Tennis-Club Bilwisheim-Donnenheim : 400 €  
Pour le maintien de la subvention par **POUR : 10 voix**

**après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

**DECIDE**

- d'adopter le Budget Primitif 2025 ainsi présenté.
- d'accepter la reconduction des subventions aux associations pour l'année 2025 (votes selon résultats ci-dessus) selon l'annexe B8 du Budget Primitif 2025.

**POUR : 10 voix**

**7. Convention de mise à disposition de personnel avenant n°4 :**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers la convention de mise à disposition du personnel

CAH – avenant 4 pour la commune de Donnenheim

- Le document prévoit la mise à disposition :
  - d'un agent technique à hauteur de 33,33% de son temps de travail, sur les missions d'agent d'entretien des espaces verts et bâtiment
  - d'un agent du cadre d'emplois des rédacteurs, à hauteur de 21 heures par semaine, sur les missions de secrétaire de mairie
- Le Maire de la Commune de Donnenheim adresse directement aux agents susvisés toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il leur confie, il en contrôle l'exécution.
  - La CAH identifie les besoins en formation des agents concernés, organise les formations et assure les dépenses occasionnées (y compris les frais de déplacement éventuels).
  - La CAH fournit les vêtements de travail aux agents.
  - Le Président de la CAH exerce le pouvoir disciplinaire.
  - La Commune rembourse trimestriellement à la CAH les rémunérations & charges sociales afférentes au personnel mis à sa disposition.
- Date d'effet et durée : La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter du 11 janvier 2021 et est renouvelable par tacite reconduction.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

D'ADOPTER la convention de mise à disposition du personnel avenant n°4  
jointe en annexe à cette délibération

**POUR : 10 voix**

## 8. DIVERS

### 1) Travaux de tonte des espaces verts communaux :

Nicolas RITLENG questionne le Maire afin de savoir si les travaux de tonte pourraient être confiés à une tierce personne. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative en précisant que le matériel communal est assuré à cet effet.

### 2) Recensement de la population :

Brigitte Hase souhaite savoir si les résultats du recensement sont connus. Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas de document officiel mais que le nombre d'habitants est passé de 351 à 371, ce chiffre restant à confirmer par l'INSEE.

### 3) Restauration du calvaire Sainte Face de l'église Saint Bernard :

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la restauration du calvaire Sainte Face va débuter le 7 avril prochain et que la DRAC visitera le chantier le 9 avril au matin.

### 4) Chemin AF jonction rue du Houblon – rue des Oies :

Dominique MAETZ indique que le chemin situé entre la rue du Houblon et la rue des Oies est fortement dégradé par des passages répétés de véhicules et demande s'il y a possibilité d'installer un panneau « voie réservée aux engins agricoles » .

### 5) Circulation sur chemin AF dans le prolongement de la rue du Canal :

Nicolas RITLENG signale que la rue du Canal est très fréquentée à cause des travaux engagés à Wingersheim et de la fermeture de la RD entre Krautwiller et Wingersheim. Monsieur le Maire répond que la fermeture de la rue par des moyens spécifiques n'est pas facile à mettre en place, il s'agit d'un dossier complexe.

### 6) Nettoyage de printemps :

Frédéric HERTOGE rappelle le rendez-vous de nettoyage de printemps organisé le 5 avril prochain et invite les conseillers à y participer.

### 7) Association Sports et Loisirs :

Suite à la demande de subvention adressée par l'ASL à la commune, le 1<sup>er</sup> Adjoint demande à rencontrer le bureau de l'ASL pour discuter des événements organisés par l'association afin de mieux connaître son mode de gestion. Catherine BRUCKER indique qu'elle est favorable à soutenir l'association, mais que la commune ne peut se substituer aux missions de l'ASL. Elle signale qu'une meilleure tenue des comptes permettrait d'avoir une vision plus précise des résultats financiers. Dominique MAETZ demande que l'association soit en règle administrativement pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale.

### 8) Bistrot des Villages (BDV) :

Céline DELAMARE présente l'opération Bistrot des villages qui va se tenir le 5 septembre prochain devant l'atelier municipal. Un service de petite restauration sera proposé et cet événement sera sans frais pour la commune.

### 9) Marché de Noël 2025 :

Monsieur le Maire indique que la tenue d'un marché de Noël, programmé le dernier week end de novembre, est en cours d'étude. Il souhaiterait y associer les habitants de la rue des Faisans qui proposent chaque année leur petit marché dans cette rue.

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 22h45.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELÉ	
Monsieur Jean-Marc GISS	

